

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 17 octobre 2016 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-Claire Vachon, Suzanne Nicholson, Pierre Salois, Normand Durand et Claude Brunet.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Acceptation des comptes payables au 17 octobre 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 4 octobre 2016
3. Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer tous les documents relativement à l'emprunt de 303 000 \$
4. Résultats – soumissions – emprunt de 303 000 \$
5. Résolutions – octroi du mandat au plus bas soumissionnaire – émission de billets – 303 000 \$
6. Résolution – acceptation du tableau combiné – emprunt de 303 000 \$
7. Résolution – embauche d'un stagiaire non rémunéré aux travaux publics
8. Résolution – mandat à Devcon pour les travaux au 225, chemin des Cormiers
9. Résolution – achat de 2 contenants pour matières organiques – Durabac – 2 926,11 \$
10. Résolution – mandat à Équipe Laurence, experts-conseils pour la surveillance des travaux de remplacement d'aqueduc selon notre plan d'intervention
11. Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer une servitude pour une zone de compensation – Interclub de Piedmont
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

11852-1016

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil constatent qu'il y a quorum;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

11853-1016

Résolution – acceptation des comptes payables au 17 octobre 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 4 octobre 2016

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire trésorier;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 17 octobre 2016 au

montant de 307 279,24 \$ et les comptes payés depuis le 4 octobre 2016 au montant de 258 537,79 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier

11854-1016

Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer tous les documents relativement à l'emprunt de 303 000 \$

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que Monsieur Clément Cardin, maire et Monsieur Gilbert Aubin, directeur général/secrétaire trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont tous les documents, soit billets et autres, relativement à l'emprunt auprès de la Banque Royale du Canada d'un montant de 303 000 \$.

ADOPTÉE

11855-1016

Résolution – soumission – emprunt de 303 000 \$

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 25 octobre 2016 au montant de 303 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 697-04, 713-05 et 718-05. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

33 800 \$	2,29%	25 octobre 2017
34 600 \$	2,29%	25 octobre 2018
35 400 \$	2,29%	25 octobre 2019
36 100 \$	2,29%	25 octobre 2020
163 100 \$	2,29%	25 octobre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

11856-1016

Résolution – Émissions de billets -303 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Piedmont souhaite emprunter par billets un montant total de 303 000 \$:

Règlements d'emprunt no :	Pour un montant de \$
697-04	46 800 \$
713-05	239 000 \$
718-05	17 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 303 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 697-04, 713-05 et 718-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 25 octobre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	33 800 \$	
2018	34 600 \$	
2019	35 400 \$	
2020	36 100 \$	
2021	37 000 \$	(à payer en 2021)
2021	126 100 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Piedmont émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 713-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

11857-1016

Résolution – Tableau combiné – emprunt de 303 000 \$

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le tableau combiné de l'émission au montant de 303 000 \$ en date du 25 octobre 2016.

	Année	697-04	713-05	718-05	TOTAL	
1	2017	8 900	21 600	3 300	33 800	
2	2018	9 200	22 000	3 400	34 600	
3	2019	9 400	22 600	3 400	35 400	
4	2020	9 500	23 100	3 500	36 100	
5	2021	9 800	23 600	3 600	37 000	163 100
6	2022		24 100		24 100	126 1000
						(échéance 6 à 10)
7	2023		24 600		24 600	Id
8	2024		25 300		25 300	Id
9	2025		25 700		25 700	Id
10	2026		26 400		26 400	Id
Total		46 800	239 000	17 200	303 000	
			126 100		126 100	

ADOPTÉE

Résolution – embauche d’un stagiaire non rémunéré au service des travaux publics

11858-1016

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont entérine l'embauche M. Marc-Olivier Côté comme stagiaire non rémunéré au service des travaux publics pour la période du 26 septembre 2016 au 12 octobre 2016.

ADOPTÉE

11859-1016

Résolution – mandat à la firme Devcon pour les travaux au 225, chemin des Cormiers

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a constaté une nuisance au 225, chemin des Cormiers;

ATTENDU QUE cette nuisance provient de l'installation sanitaire défectueuse de ladite propriété;

ATTENDU QUE la propriétaire a reconnu le problème de déversement de son installation sanitaire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remédier à la situation en conformité avec la *Loi sur les Compétences municipales*;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la firme Devcon pour la construction d'une nouvelle installation sanitaire au 225, chemin des Cormiers 15 750,00 \$ (taxes incluses), le tout tel qu'amplement détaillé dans son offre de service du 5 octobre 2016;

ADOPTÉE

11860-1016

Résolution – achat de deux contenants pour matières organiques – Durabac – 2 926,11 \$

Il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité achète de la compagnie Durabac deux (2) contenants pour matières organiques de 3 verges cubes pour la somme de 2 926,11 \$ (incluant les taxes applicables, le lettrage et la livraison).

ADOPTÉE

11861-1016

Résolution – mandat à Équipe Laurence, experts-conseils, pour la surveillance des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc selon notre plan d'intervention

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont procède au remplacement du réseau d'aqueduc sur cinq (5) chemins selon notre plan d'intervention;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la Municipalité mandate la firme Équipe Laurence, experts-conseils, pour faire la surveillance des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sur cinq (5) chemins selon notre plan d'intervention, le tout pour la somme de 18 600, 00 \$ plus les taxes applicables, selon leur offre de services en date du 3 octobre 2016.

ADOPTÉE

Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer un acte de service pour une zone de compensation avec Interclub de Piedmont

11862-1016

ATTENDU QUE la Municipalité doit assumer la responsabilité d'encadrer le développement durable de fiduciaire de l'environnement sur le territoire de la Municipalité.

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été présentée par l'ÉQUIPE INDIGO pour 9113-0054 QUÉBEC INC. dans le cadre du projet de raccordement à l'égout municipal du complexe Interclub.

ATTENDU QUE 2749-1679 QUÉBEC INC. a consenti volontairement à compenser la destruction ou la perte d'un milieu humide par l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle prohibant tout genre de construction, d'ouvrages ou de plantations de même que toute activité ou intervention qui pourrait avoir pour effet ou être susceptible de modifier directement ou indirectement les caractéristiques de l'immeuble appartenant à 2749-1679 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE l'immeuble de 2749-1679 QUÉBEC INC. est un milieu humide qui possède des caractéristiques écologiques, biologiques, floristiques et fauniques qui justifient la conservation.

ATTENDU QUE la Municipalité doit voir à la protection du milieu naturel en protégeant et maintenant la diversité biologique et des ressources naturelles en instaurant notamment des mesures de protection en milieu naturel.

DONC, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement:

QUE la Municipalité assume ses responsabilités d'encadrer le développement durable et de fiduciaire de l'environnement en se faisant accorder par 2749-1679 QUÉBEC INC., à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle prohibant tout genre de construction, d'ouvrages ou de plantations de même que toute activité ou intervention qui pourrait avoir pour effet ou être susceptible de modifier directement ou indirectement les caractéristiques de l'immeuble appartenant à 2749-1679 QUÉBEC INC.

QUE ladite servitude consentie par 2749-1679 QUÉBEC INC. en faveur de la Municipalité soit accordée contre une partie du lot 2 312 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ayant une superficie de 1 300 m.c., telle que plus amplement décrit à la description technique préparée par M. Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le 15 septembre 2016 sous le numéro 13 121 de ses minutes

QUE le maire ou à son défaut le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer ledit acte de servitude préparé par Me Françoise Major, notaire ainsi que tous les documents nécessaires à l'établissement de ladite servitude.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucune question.

11863-1016

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu

unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,

Maire

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

GILBERT AUBIN,

Secrétaire trésorier

CLÉMENT CARDIN

Maire